Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260930-202609003-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 21/09/2026

Délibération du conseil municipal

Mercredi 30 septembre 2026 – 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLENO Patrice, Maire.
PRESENTS : ALLENO Patrice, ORAIN Maxime, LAHAY Alexandra, BERTHELOT Yann, SOULAT Rémi, LE BOURDAIS Roselyne, BESNARD David, DANJON Frédérique, BALAVOINE Thierry, CHELIN Valérie, BOURRIOUX Céline
SECRETAIRE DE SEANCE : LAHAY Alexandra

N°202609003 – DECISION MODIFICATIVE N°1/2026 – Budget Restaurant (locaux commerciaux)

Vu l'article L.1612.-4 du Code Général des Collectivités,

En raison des travaux de réhabilitation du local jouxtant le restaurant, destinés à aménager une nouvelle salle de restauration, et compte tenu de l'insuffisance des crédits budgétaires disponibles, Monsieur le Maire propose de procéder à des réajustements de certains comptes

Crédits à ouvrir

Sens	Section	Opération	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	I	OPNI	23	2131	Travaux salle annexe	4 500.00 €
					TOTAL	**4 500.00 €**

Crédits à réduire

Sens	Section	Opération	Chapitre	Article	Objet	Montant
R	I	OPNI	13	13241	Communes membres du GFP	4 500.00 €
					TOTAL	**4 500.00 €**

Accord à l'unanimité.

Pour copie conforme
Le Maire,

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 24 NOV. 2026
et de sa publication le 24 NOV. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320